



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 21 septembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Préfecture du Bas-Rhin ouvre la session de l'année 2016 de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.

Les dossiers sont à retirer à la Chambre de Métiers d'Alsace - Espace Européen de l'Entreprise - 30, Avenue de l'Europe - 67300 SCHILTIGHEIM, à compter du 18 novembre 2015 et seront disponibles sur le site internet **www.cm-alsace.fr**

Ils doivent parvenir à cette même adresse soit par voie postale pour le 11 janvier 2016 délai de rigueur, en recommandé avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi, soit par dépôt direct dans ces mêmes locaux de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 16 H 00 en respectant cette même échéance.

Les dates des épreuves sont fixées au lundi 14 mars 2016 pour les U.V. I, II, III et à compter du mardi 10 mai 2016 pour l'U.V. IV.

Les droits d'inscription sont fixés à 19 € par U.V. (unité de valeur).

Contact presse : Préfecture de la région Alsace, préfecture du Bas-Rhin - Viviane Chevallier
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

Retrouvez les informations : site internet de la préfecture : www.bas-rhin.gouv.fr

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> - Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>